

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2014/172 - Actions transversales dans le domaine des transports - 1171
Convention de groupement de commande relative à la
réalisation et à l'exploitation d'une plateforme de covoiturage
commune aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention constitutive d'un groupement de commande relatif à la réalisation et à l'exploitation d'une plateforme de covoiturage commune aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

- accepte la désignation du Département du Bas-Rhin en tant que coordonnateur de ce groupement de commande et qui par conséquent, au regard de ses attributions, procède dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics à la passation d'un marché d'une durée de quatre ans selon une procédure adaptée ;

- approuve les conditions financières relatives au développement et à l'exploitation de cette plateforme commune de covoiturage, à savoir :

. la prise en charge à parts égales des primo-investissements (reprise des données, développement du front office et du back office de la plateforme de covoiturage, développement d'applications smartphone, interface avec le système d'information multimodale Vialsace, frais de développements liés à des fonctionnalités particulières demandées par le cahier des charges à titre de solution de base comme d'option), des charges récurrentes de fonctionnement - hébergement, maintenance, location ... - et des frais d'avocats relatifs aux précontentieux et contentieux liés à l'exécution du marché ;

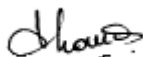
. la prise en charge intégrale par le membre du groupement concerné, s'ils répondent à des besoins spécifiques à ce dernier, ou partagés à parts égales si les deux partenaires sont d'accord pour en faire la demande conjointe, des frais de développement ultérieurs à la notification du marché et faisant l'objet d'avenant (maintenances évolutives, développements liés à des

événements ou des partenariats nouvellement conclus avec des tiers, charges récurrentes ultérieures générées par l'évolution demandée) ;

- le Département du Bas-Rhin assure l'avance de l'ensemble des paiements afférents à l'exécution financière du marché. Les sommes dues par le Département du Haut-Rhin seront appelées par le Département du Bas-Rhin.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84714-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 18/03/14